

Paris , le 1<sup>er</sup> février 2014

### **TouPI reconnue d'intérêt général**

TouPI vient d'être reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale. Vos dons ouvrent donc droit à une réduction d'impôt de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Ainsi, un don de 25 € à TouPI ne vous coûtera en réalité que 8,50 €.

Grâce à vos dons, nous pourrions poursuivre nos actions :

- aide aux familles pour faire valoir le droit à la scolarisation de leur enfant handicapé ainsi que le droit de leur enfant à un accompagnement adapté, y compris par la voie de recours judiciaires
- aide aux familles pour leurs démarches administratives
- sensibilisation au handicap dans les établissements scolaires
- projet de sensibilisation au handicap des animateurs de centres de loisirs

Nous vous remercions par avance de votre soutien : <http://toupi.fr/adhesion1/>

**Contact presse : Maureen Lahoud**

**TouPI est une association d'information et de soutien pour l'inclusion des personnes atteintes de handicap cognitif.**

**Tous pour l'Inclusion - TouPI**

Association loi 1901

n° RNA : W751220160

Siège : 120 boulevard Magenta – 75010 Paris

Site web : [www.toupi.fr](http://www.toupi.fr)

e-mail : [toupi@outlook.fr](mailto:toupi@outlook.fr)